

Jeunes: comment participer au CES

Jeunes: comment participer ?

18-30 ans ? Engagez-vous dans un projet solidaire et faites la différence !

Pour pouvoir participer au programme, il faudra en premier lieu vous enregistrer sur le [portail](#) du Corps Européen de Solidarité.

Pour plus de facilité, vous pouvez vous inscrire en utilisant un compte de réseau social ou créer un compte au moyen de la plateforme des participants de la Commission Européenne « EU Login ».

Vous devez avoir plus de 17 ans et moins de 31 ans pour vous inscrire et avoir 18 ans révolus pour pouvoir démarrer votre projet. Vous devez également résider légalement ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'un des pays suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine.

Afin de poursuivre votre inscription vous devrez d'abord accepter d'adhérer à la [mission et aux principes du corps européen de solidarité](#).

Une fois cela fait, vous pourrez alors compléter les différents champs (dates de naissance, nationalité, pays de résidence etc.) ainsi que vos données personnelles (types de

projets recherchés, votre expérience, vos disponibilités etc.) et rechercher des projets concrets (par pays, thématiques etc.).

Vous trouverez également sur ce site des informations sur le programme, des opportunités de formation en ligne et des conseils pour faciliter la mise en place de votre projet. Mode d'emploi Portail Corps européen de solidarité Dès que vous serez enregistré, des organisations "labellisées" pourront vous contacter ou vous pourrez directement postuler aux offres disponibles sur le portail. Si vous connaissez une association prête à vous accueillir, renvoyez-la vers nous afin de faciliter leur participation au programme.

Une fois inscrit sur le portail, prenez contact avec une **organisation de soutien** en Fédération Wallonie-Bruxelles qui vous accompagnera dans vos démarches. Organisations de soutien du Corps européen de solidarité

Avantages à participer au Corps européen de solidarité

La participation à un projet du corps européen de solidarité représente une réalisation majeure pour les jeunes. Elle constitue un atout pour la recherche d'un emploi et l'inscription dans l'enseignement supérieur. Le corps européen de solidarité peut vous permettre de contribuer à une activité constructive pouvant vous servir de tremplin vers l'emploi.

Au terme de votre contribution à un projet, vous recevrez un certificat de participation, que vous pourrez utiliser pour postuler à un emploi ou poursuivre votre apprentissage.

Si le corps européen de solidarité peut être utile pour vos perspectives de carrière, il peut aussi vous apporter d'autres avantages, selon le type de projet et de votre participation au volet «Volontariat» ou «Activité professionnelle».

Si vous décidez de vous porter volontaire, vous ne percevrez pas de rémunération, mais vos frais de voyage, de logement, de subsistance et d'assurance seront pris en charge pour toute la durée de l'activité. Vous recevrez une formation adéquate avant de partir et lors de votre arrivée sur place.

Les participants à un apprentissage ou un stage signeront, dans certains pays, un contrat de travail établi conformément à la réglementation nationale du pays d'accueil. Ils percevront des indemnités journalières.

Les participants recrutés pour un placement professionnel bénéficieront toujours d'un contrat de travail et seront rémunérés conformément à la législation, à la réglementation et aux accords collectifs locaux.